



## Conférence 2017 de l'IIC Canada Nouveautés dans les lois et la politique en matière de communications Profils des conférenciers

**Mardi 14 novembre**  
**Piratage Internet**

### **Rapport de recherche**

**RICHARD LIZIUS** exerce dans le domaine du litige commercial chez McCarthy Tétrault à Toronto. M. Lizius a une importante pratique en recours et il a comparu comme avocat-conseil devant la Cour d'appel de l'Ontario et la Cour d'appel fédérale. Ses recours portent sur des actions collectives ainsi que sur des questions bancaires, réglementaires et de télécommunications.

La pratique commerciale de M. Lizius comprend des révisions judiciaires de décisions administratives, des questions de droit d'auteur et de piratage, de droit bancaire, des recours collectifs, de faute professionnelle médicale, d'assurances, de droit contractuel, de publicité trompeuse et de droit de la concurrence. Il a comparu comme avocat-conseil devant la Cour d'appel fédérale, la Cour d'appel de l'Ontario, la Cour supérieure de l'Ontario et la Cour des petites créances de l'Ontario.

Avant de travailler à ce cabinet, M. Lizius a fait son stage auprès de Madame la juge Andromache Karakatsanis à la Cour suprême du Canada. Il détient un doctorat en droit de l'Université de Toronto (2013) et il a obtenu une médaille d'or, en plus d'être récipiendaire de prix académiques en droit contractuel, droit de la propriété ainsi qu'en processus judiciaire et éthique.

### **Modératrice**

**SUSAN WHEELER** est vice-présidente, Affaires réglementaires, Médias, chez Rogers Communications Canada Inc. où elle est responsable de toutes les questions réglementaires liées au portefeuille médias de Rogers. Avant d'entrer au service de Rogers, elle était vice-présidente, Politique et Affaires réglementaires, à l'Association canadienne des radiodiffuseurs (ACR), une association commerciale d'Ottawa représentant les radiodiffuseurs privés du Canada.

M<sup>me</sup> Wheeler est membre de plusieurs conseils d'administration et comités et elle est l'ex-présidente de l'ACR et de FACTOR, un organisme national de financement de la musique subventionné par des radiodiffuseurs privés et le gouvernement du Canada, par l'entremise du ministère du Patrimoine canadien. Elle est actuellement membre de l'Agence des droits des radiodiffuseurs canadiens et présidente du comité du droit d'auteur de l'ACR.

Originaire du Nouveau-Brunswick, M<sup>me</sup> Wheeler détient un baccalauréat ès arts en histoire et science politique de l'Université McGill ainsi qu'un baccalauréat en droit de l'Université du Nouveau-Brunswick. Avant de travailler à l'ACR, elle pratiquait le droit à Halifax.

## Panélistes

**ARIEL KATZ** est professeur associé à la Faculté de droit de l'Université de Toronto, où il occupe la Chaire d'innovation en commerce électronique. Le professeur Katz a obtenu son baccalauréat et sa maîtrise en droit de l'Université hébraïque de Jérusalem et son doctorat en droit de l'Université de Toronto. Son domaine général de recherche comprend l'analyse économique du droit de la concurrence et du droit de la propriété intellectuelle, et il s'intéresse au commerce électronique, la réglementation des produits pharmaceutiques, la réglementation du commerce international et, plus particulièrement, à l'interaction de ces secteurs.

Entre 2009 et 2012, M. Katz était directeur du Centre for Innovation Law and Policy. Avant de travailler à l'Université de Toronto, il était avocat-conseil à l'Autorité israélienne antitrust. Alors qu'il y travaillait, il a contesté plusieurs recours en matière de fusion ainsi que des cas d'ententes restrictives devant le Tribunal antitrust et il a négocié des accords sur des questions de réglementation. Le professeur Katz enseigne actuellement des cours sur la propriété intellectuelle, le cyberdroit et l'interaction entre le droit de la concurrence et la propriété intellectuelle, en plus de faire part de son point de vue sur ces questions sur son blogue.

**BRAM ABRAMSON** est boursier du programme de recherche Ford-Mozilla *Open Web* au Citizen Lab, laboratoire interdisciplinaire situé à l'École Munk des Affaires internationales de l'Université de Toronto, et administrateur à la Commission des plaintes relatives aux services de télécommunication-télévision. Il a été, par le passé, chef des affaires juridiques et réglementaires de TekSavvy, avocat en droit de la communication chez McCarthy Tétrault, et analyste principal au CRTC (Ottawa-Gatineau) et à TeleGeography (Washington, DC).

M. Abramson est titulaire de la désignation *Fellow of Information Privacy (IAPP)* et il détient un baccalauréat en droit civil (B.C.L.) et un baccalauréat en droit (LL.B.) de l'Université McGill, ainsi qu'un baccalauréat en communication de l'Université Concordia.

**THOMAS SUTTON** est associé dans le groupe Litiges de McCarthy Tétrault. Sa pratique porte sur des cas complexes de litiges commerciaux, de gouvernance d'entreprise et de différends liés aux valeurs mobilières ainsi que sur des cas de responsabilité professionnelle. Selon le répertoire Lexpert, il est constamment recommandé par ses pairs dans ces deux domaines. Plus particulièrement, M. Sutton a acquis une vaste expérience en litige des télécommunications, franchise et de litiges complexes portant sur la distribution de produits et services, le piratage en matière de PI et les recours associés, en plus d'être l'un des avocats de premier plan du cabinet sur les questions de découverte électronique et de technologie liée.

Depuis qu'il est entré au service de McCarthy Tétrault en 1996, M. Sutton a comparu comme plaideur et avocat d'appel à tous les échelons de la cour, y compris à la Cour suprême du Canada, ainsi que devant divers tribunaux d'arbitrage et administratifs en Ontario. Plusieurs des cas qu'il a plaidés ont reçu l'attention des médias nationaux y compris des reportages à

l'émission *CBC The National*, *CBC World Report*, dans la section des affaires des quotidiens *The Globe and Mail* et *National Post*, the *Lawyers' Weekly* et *Law Times*, de même que d'autres organismes médiatiques nationaux et locaux. Il est souvent sollicité par les médias pour donner son point de vue sur des questions liées à la découverte électronique, aux répercussions de la technologie sur la pratique du droit et à l'utilisation avisée du processus judiciaire d'externalisation.

En reconnaissance de son expérience, M. Sutton enseigne la plaidoirie comme professeur adjoint à la Faculté de droit de l'Université Queen's, à Kingston (ON), ainsi que la responsabilité des administrateurs et dirigeants d'entreprises comme membre du corps professoral au Directors College, à la DeGroot School of Business de l'Université McMaster, Hamilton (ON). Il est régulièrement invité comme conférencier et animateur de colloque à The Advocates' Society, aux programmes de DPC de l'Osgoode Hall Law School, au Barreau du Haut-Canada ainsi qu'à l'Association du Barreau canadien (Ontario). Par ailleurs, il a été administrateur de conseils d'administration de plusieurs organismes de charité et a dirigé des comités spéciaux portant sur la gouvernance d'entreprise et la restructuration de ces organismes de charité.

M. Sutton est reconnu comme avocat émérite dans le domaine de la négligence médicale dans l'édition actuelle du *Canadian Legal Expert Directory*, un répertoire complet des cabinets d'avocats et professionnels de premier plan au Canada.